

Le cas espagnol

En 1982, après deux ans au pouvoir, le gouvernement socialiste de l'Espagne nomma un bureaucrate plutôt coriace à la présidence de la Société INI. Cette compagnie de holding contrôlée par l'Etat représentait alors près de 17% des investissements industriels totaux du pays par l'intermédiaire de ses intérêts majoritaires dans 66 compagnies et ses majorités de contrôle dans 187 autres compagnies et leurs 642 filiales. Les pertes élevées et le lourd endettement de plusieurs des compagnies formant la INI, commandait une nouvelle stratégie. Le principal objectif, tel qu'annoncé en 1984 dans le plan triennal de la compagnie INI était de désengager l'Etat des industries qui ne pourraient pas soutenir la concurrence internationale: "la position de la INI sera désormais celle de vendeur". Depuis lors, un programme de rationalisation a considérablement allégé les opérations; son but principal était de sortir le gouvernement des secteurs traditionnels, tels le textile, la construction navale, le roulement à bille, et de convertir certaines usines, par exemples dans l'industrie de l'acier, pour se concentrer sur la production de produits spécialisées. Le second objectif de rationalisation des entreprises du secteur public en Espagne est d'encourager les nouvelles industries censées être capables de faire face à la concurrence (l'électronique par exemple) au moyen de projets d'investissements commune et par le biais d'ententes sur les transferts de technologies. On encourage même le financement par l'intermédiaire du capital étranger.

Le cas italien

La réorientation de la gigantesque compagnie de holding étatisée de l'Italie, la IRI, s'est faite en fonction des critères de concurrence internationale et de rentabilité. Les pertes encourues (durant la récession des années 70) par le conglomerat de plus de 600 compagnies qui forment la IRI et les fonctions budgétaires que ces pertes occasionnèrent au budget de l'Etat, incitèrent le gouvernement à faire volte-face et à adopter en 1982 une nouvelle stratégie qui visait à réduire les pertes, rationaliser les opérations et à attirer des fonds du secteur privé. Le gouvernement mit en place un nouveau président pour mener à bien ces nouvelles priorités, et moins d'un an plus tard, on avait recensé 13 sociétés d'Etat susceptibles d'émettre des actions destinées au grand public. Du point de vue du président, "la nécessité de la participation de l'Etat ne signifie pas l'étatisation complète des actifs des compagnies". La IRI s'est départie de ses "perdants", spécialement dans l'industrie de l'acier où l'on a fermé certaines usines et réduit les effectifs. Cependant, ce n'est pas la privatisation à grande échelle dont il est question: ce qui importe, c'est la rentabilité. Ainsi, des compagnies qui doivent émettre des actions sur les marchés de la bourse, l'Etat maintiendra une majorité de contrôle tout en profitant d'un influx de capital de l'ordre de 600 millions de dollars américains qui réduira considérablement les pressions sur le Trésor public. Pour développer les industries de haute technologie, les investissements étrangers sont bienvenus. On constate ainsi qu la